

Chronique - Débats

Fonds d'Investissement Africain : le « Fonds » a été mis sur les « fonts » baptismaux !



Denis **CHEMILLIER-GENDREAU**
Président fondateur, Groupe FINACTU



Yann **OLIVIER**
Expert Groupe FINACTU

Depuis que l'idée en a été lancée, début 2016, le Fonds d'Investissement Africain (FIA) n'a cessé de prospérer et il vient d'obtenir officiellement, en ce printemps 2018, son acte de naissance.

Rappelons en quelques mots de quoi il retourne. À l'origine, le FIA est né de la volonté des caisses de sécurité sociale membres de la CIPRES (Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale) de mettre en commun une partie de leurs réserves afin d'en renforcer la gestion par la mutualisation et la diversification, tout en jouant sur l'effet volume pour réduire les coûts fixes de gestion. Le bon sens est au cœur du projet : « Ce qu'aucune caisse ne peut faire seule devient possible si toutes les caisses unissent leurs forces ».

L'idée est donc de créer, pour l'ensemble de la zone CIPRES – 26 institutions de 17 pays représentant un ensemble de 270 millions d'habitants et un PIB consolidé de l'équivalent de US\$ 211 milliards – un Fonds d'investissement international. Le FIA consolidera une partie des réserves des caisses – chaque caisse étant libre d'y placer la part de ses réserves qu'elle décidera – et investira cela au mieux des intérêts des assurés sociaux.

Le long cheminement politique et technique de ce projet mérite d'être rappelé :

- entre septembre 2016 et mars 2017, la CIPRES a fait conduire une lourde étude de faisabilité, qui a examiné les aspects juridiques, fiscaux, économiques et bien sûr financiers du projet ;
- en février 2017, à Cotonou, les résultats de cette étude ont été présentés devant le Comité des Experts de la CIPRES, qui a conclu à la légitimité, à l'intérêt et à la parfaite faisabilité de ce projet. L'étude a bien entendu mis en évidence la complexité du projet, qui touche à 5 zones monétaires (FCFA UEMOA, FCFA CEMAC, franc congolais (RDC), franc comorien et ariary), 3 zones économiques (UEMOA, CEMAC, COMESA), et partiellement à des espaces spécifiques (CIMA, OHADA, ...), sans oublier les fiscalités, aussi nombreuses qu'il y a de pays membres !
- les résultats de l'étude de faisabilité ont été ensuite soumis au Conseil des Ministres de la CIPRES à l'occasion de la 24^{ème}

session tenue à Genève en juin 2017, qui les a validés, a autorisé la création du Fonds et a demandé au Président du Conseil des Ministres et au Secrétaire Exécutif, en relation avec les OPS, d'étudier les modalités de sa mise en œuvre ;

- le même Conseil des Ministres a demandé (décision n° 496/CIPRES/CM), un plan d'action opérationnel, qui a été élaboré et présenté par FINACTU devant le Groupe de Travail de Haut Niveau lors de la réunion tenue du 21 au 23 août 2017 à Brazzaville au Congo ;

- ce plan d'action a été présenté au Comité des Experts lors de la 25ème session ordinaire du Conseil des Ministres de la CIPRES à Dakar les 12 et 13 décembre 2017, qui l'a validé et transmis au Conseil des Ministres pour adoption ;

- le Conseil des Ministres, en sa séance du 14 décembre 2017 à Dakar, « prenant en compte l'avis du Comité des Experts, a autorisé la mise en place effective du FIA ». Il a chargé « en outre le Secrétaire Exécutif, accompagné par le cabinet FINACTU, en collaboration avec les OPS de procéder à ladite mise en place et de lui rendre compte au cours de la prochaine session du Conseil » ;

- lors de sa réunion à Libreville (Gabon), du 19 au 21 mars 2018, le Groupe de Travail de Haut Niveau a proposé la création d'un Comité de pilotage qui a été constitué à cet effet. Ce comité est présidé par Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO

AKAME, Directeur Général de la CNPS du Cameroun. Il a tenu sa première réunion de kick off à Ouagadougou (Burkina Faso) le vendredi 18 mai dernier ;

- enfin, lors de la 26ème session ordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle de la CIPRES tenue à Genève (Suisse), à l'occasion de la réunion du Comité des Experts puis du Conseil des Ministres, le plan d'action pour la mise en œuvre du FIA a été validé : avec cette validation, le FIA entre dans la phase opérationnelle.

Cette phase opérationnelle va durer 24 mois, au cours desquels l'équipe sera constituée, la structuration du FIA finalisée, les moyens mis en œuvre et les premiers fonds collectés.

Pendant cette longue phase de murissement et de lancement du projet, les fondements de sa légitimité n'ont cessé de se confirmer. La croissance de l'espace CIPRES s'est accélérée, renforçant avec elle les besoins en capitaux pour financer les investissements industriels et dans les infrastructures. Le vent de réforme qui souffle sur la protection sociale africaine conduit à améliorer les soldes techniques des régimes courageux qui s'engagent dans des réformes paramétriques. Et les banques traditionnelles sont toujours aussi peu généreuses dans les performances qu'elles offrent aux caisses qui placent chez elles leurs réserves...

Longue vie au FIA !



Photo de famille - Réunion de restitution de l'étude de faisabilité du Fonds d'Investissement Africain (FIA)